



État certifié des inscriptions

Article R. 521-31 al.2 du code de commerce

Du chef de : **KAP PUJOL**
Adresse requise : **lieu-dit Menon 2 Rue Jean Trenit 33720 Landiras**
N° d'identification : **917 542 862**
Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement
A la demande de : **GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX**

Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.

Article R. 521-2, 1° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)

Article R. 521-2, 2° du code de commerce

Néant

Privilèges du vendeur de fonds de commerce

Article R. 521-2, 3° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole

Article R. 521-2, 4° du code de commerce



Signature

N° d'inscription du greffe : n°2023NFO00687 prise le 01/08/2023		Montant garanti
N° d'inscription national : n°33022023FC00691		
Date de péremption : 01/08/2033		
Contre (constituant/débiteur ou propriétaire du bien grevé) :	KAP PUJOL	117 300,00 Euros sauf mémoire
Adresse :	lieu-dit Menon 2 Rue Jean Trenit 33720 Landiras	
Au profit de :	CREDIT LYONNAIS, 18 Rue DE LA REPUBLIQUE 69002 Lyon 2e	
	Arrondissement	
Domicile élu :	en son agence sise 7 boulevard Bernard Palissy 47300 VILLENEUVE SUR LOT	
Nature du fonds :	Commercial	
Acte :		
Type de l'acte :	Acte sous seing privé	
En date du :	31/05/2023	
Désignation du bien :	Un fonds de commerce de fabrication artisanale et la vente de pizzas sur place ou à emporter, la vente de bières, de vin et de boissons non alcoolisées comprenant les éléments mentionnés sur le bordereau d'inscription	
Siège du fonds grevé :	2 Rue Bir Hakelm 47300 Pujols	
Intérêt :	4,10	
Date d'exigibilité :	24/11/2029	

Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce

Article R. 521-2, 5° du code de commerce

Néant

Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français

Article R. 521-2, 6° du code de commerce

Néant

Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français

Article R. 521-2, 7° du code de commerce

Se rapprocher du greffe pour les saisies des navires

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
 Délivré le : 13/02/2026 à 11:13:12
 Etat du chef de : KAP PUJOL, lieu-dit Menon 2 Rue Jean Trenit 33720 Landiras
 Requis par : GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Le greffier



[Signature]

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau*Article R. 521-2, 8° du code de commerce*

Néant

Hypothèques fluviales*Article R. 521-2, 9° du code de commerce*

Néant

Actes de saisies de bateaux*Article R. 521-2, 10° du code de commerce*

Néant

Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal*Article R. 521-2, 11° du code de commerce*

Néant

Contrats de location et clauses de réserve de propriété*Article R. 521-2, 12° du code de commerce*

Néant

Privilège du Trésor*Article R. 521-2, 13° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Délivré le : 13/02/2026 à 11:13:12

Etat du chef de : KAP PUJOL, lieu-dit Menon 2 Rue Jean Trenit 33720 Landiras

Requis par : GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Le greffier



Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires*Article R. 521-2, 14° du code de commerce*

Néant

Warrants agricoles*Article R. 521-2, 15° du code de commerce***Avertissement :**

**Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les
tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.**

Néant

Opérations de crédit-bail en matière mobilière*Article R. 521-2, 16° du code de commerce*

Néant

Saisies pénales de fonds de commerce*Article R. 521-2, 17° du code de commerce*

Néant

**Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation
portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement***Article R. 521-2, 18° du code de commerce*

Néant



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. M. M.', written over a horizontal line.

Nantissements judiciaires de parts sociales de sociétés civiles publiés antérieurement au 01/01/2022

Articles 53 à 57 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 (abrogés)
Articles R. 532-3 et R. 533-3 du code des procédures civiles d'exécution

Avertissement :

L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.

Néant

Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire

Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce

Néant

Protêts et certificats de non-paiement

Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.

Néant

Warrants autres qu'agricoles (pétroliers, hôteliers et industriels)

Articles L. 523-1 à L. 523-15 et R. 523-1 du code de commerce ; L. 524-1 à L. 524-21 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)

Néant



Signature

Observations

Greffes secondaires :

La personne a déclaré au greffe être également immatriculée aux greffes :

Agen

Nous vous invitons à vérifier l'existence d'éventuelles inscriptions prises à ce(s) greffe(s).

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitons à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Délivré le : 13/02/2026 à 11:13:12

Etat du chef de : KAP PUJOL, lieu-dit Menon 2 Rue Jean Trenit 33720 Landiras

Requis par : GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Le greffier



Signature